



# RAPPORT D'AUDIT DD COMMERCE REGION KOUILOU RESUME PUBLIC

Audit indépendant du système (AIS) de  
vérification de la légalité du système FLEGT en  
République du Congo

*Novembre 2023*

*R2488*



# SOMMAIRE

---

<b>ACRONYMES .....</b>	<b>2</b>
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs de l'audit.....	3
1.2 Portée de l'audit et standard utilisé .....	3
1.3 Résumé des résultats.....	4
<b>2 METHODOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Échantillonnage .....	5
2.2 Equipe d'audit .....	5
2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées .....	5
2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction .....	6
2.5 Liste des documents consultés .....	6
2.6 Difficultés rencontrées .....	6
<b>3 RESULTATS DE L'AUDIT .....</b>	<b>7</b>
3.1 Exemples de bonnes pratiques constatées .....	7
3.2 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC) .....	7
3.3 Recommandations.....	7

# ACRONYMES

---

<b>AIS-FLEGT</b>	Audit Indépendant du Système de Vérification de la Légalité du FLEGT au Congo
<b>APV-FLEGT</b>	Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade
<b>AVE</b>	Attestation de Vérification Export
<b>CCM</b>	Comité Conjoint de Mise en œuvre
<b>DAC</b>	Demande d'action corrective
<b>DG</b>	Direction Générale ou Directeur Général
<b>DDC</b>	Direction Départementale du Kouilou
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie Forestière
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnemental et Social
<b>SCPFE</b>	Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
<b>SVL</b>	Système de Vérification de la Légalité
<b>UFA</b>	Unité forestière d'aménagement
<b>UFE</b>	Unité forestière d'exploitation

# 1 INTRODUCTION

---

L'audit de la Direction Départementale du Commerce du Kouilou (DDC) a eu lieu le 22 septembre 2023. Il s'agit du premier audit de la DDC par l' AIS et son équipe.

L'audit se veut constructif dans sa démarche, et a pour objectif d'identifier les bonnes pratiques et de révéler les défaillances qui nécessitent des actions correctives de la part de la DDC.

## 1.1 Objectifs de l'audit

Les objectifs de cet audit sont de vérifier la conformité de l'administration du commerce via les activités de la DDC, avec les exigences de la grille de légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV). Pour les indicateurs de l'APV pour lesquels l'administration est en défaillance, des demandes d'actions correctives (DAC) sont émises à l'attention du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM). Puisque le système de vérification de la légalité (SVL) n'est pas encore entièrement opérationnel, à ce stade l'audit fait partie d'un processus de mise en place et d'amélioration du SVL.

## 1.2 Portée de l'audit et standard utilisé

Le champ de cet audit a porté sur les contrôles de la légalité des exploitants forestiers et des industriels par la DDC dans le département du Kouilou. La DDC a été auditée en suivant les exigences de l'APV pour forêts naturelles (la « grille de légalité »). La grille de légalité utilisée pour cet audit est une version mise à jour par l' AIS et son équipe sur la base de la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier. En attendant une mise à jour formelle de la grille de légalité impliquant l'ensemble des parties prenantes, l' AIS travaille avec cette version afin de mieux préparer les audits aux exigences du nouveau Code forestier. Les différences entre la grille originale de 2011 et cette version 2022 par l' AIS sont peu nombreuses et non controversées.

## 1.3 Résumé des résultats

Quatre indicateurs de la grille de légalité de l'APV sont applicables à l'administration du commerce. Le résultat de l'audit est que la DDC Kouilou travaille en conformité avec les 4 exigences de la grille. Il n'y a pas de défaillance, et donc pas de DAC.

## 2 METHODOLOGIE

### 2.1 Échantillonnage

La documentation et le personnel consultés ont été choisis en partie de façon aléatoire et en partie de façon ciblée en suivant le fil des constats, au fur et à mesure qu'ils étaient réalisés pendant l'audit. L'objectif de l'échantillonnage est d'obtenir une bonne représentation de toutes les situations, documents, sites, parties prenantes et sociétés forestières existantes.

La méthodologie utilisée par les auditeurs pour collecter et vérifier les informations référencées dans les constats inclut les entrevues et contre-interrogatoires, et les vérifications des pièces présentés par la DDC sur papier. Toutes ces informations ont par la suite été analysées une à une à la lumière de chacune des exigences de l'APV-FLEGT et des constats ont été formulés au sujet de la conformité ou de la défaillance.

### 2.2 Equipe d'audit

Description de l'équipe et du rôle de chaque membre de l'équipe :

Nom	Rôle
Alexandre Boursier, ingénieur forestier	Chef auditeur, enjeux sociaux
Maximin Mboulafini, ingénieur forestier	Expert des opérations et de l'aménagement forestier
Lambert Mabiala, juriste	Juriste, expert de l'APV et de la législation forestière

### 2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées

Date	Nom	Lieu	Activités
22 septembre 2023	Bureau de la DDC Kouilou	Pointe-Noire	Rencontre d'ouverture Entrevues avec le personnel Revue documentaire

## 2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées
DDC Kouilou	KIMONA Jean Abel	DD Commerce Intérieur	04 412 1111 <a href="mailto:beljamy2016@gmail.com">beljamy2016@gmail.com</a>
DDC Kouilou	PACKA Florient	DD Concurrence et répression de la fraude commerciale	06 604 0420 <a href="mailto:packa.florient08@gmail.com">packa.florient08@gmail.com</a>
DDC Kouilou	VOUVOUNGUI LOUKOKI Jean Didier	Chef de service administration des échanges commerciaux, (CE)	06 667 2034 <a href="mailto:jeandidierloukoki@gmail.com">jeandidierloukoki@gmail.com</a>
DDC Kouilou	VOUMEZOGO Procape	Chef de service de la promotion commerciale et des normes, (CI)	06 585 1470 <a href="mailto:voumezogo@gmail.com">voumezogo@gmail.com</a>
DDC Pointe Noire	POATY Adèle	Chef de service enquêtes et poursuites (DD CRF Pointe Noire)	

## 2.5 Liste des documents consultés

Les auditeurs ont consulté les documents suivants :

- Autorisation d'exercice des activités commerciales.

## 2.6 Difficultés rencontrées

Les auditeurs n'ont pas rencontré de difficulté particulière dans la conduite de cet audit. Le personnel de la DDC a bien collaboré, était disponible et relativement bien préparé pour l'audit, avec la documentation prête à être présentée ou rapidement trouvée lorsqu'elle existe.

## 3 RESULTATS DE L'AUDIT

### 3.1 Exemples de bonnes pratiques constatées

Les auditeurs ont constaté plusieurs éléments conformes à la DDC. Parmi ceux-ci, l' AIS constate que la DDC a une performance digne de mention en particulier en ce qui a trait aux éléments suivants :

Libellé de l'indicateur	Constat
1.1.1 L'entreprise est régulièrement enregistrée auprès des administrations économiques, fiscales et judiciaires.	L' AIS constate que la DDC Kouilou a en sa possession la copie de l'autorisation d'exercice des activités commerciales de Taman, mais pas d'Afriwood et Emerson Bois. Cependant ceci n'est pas une défaillance parce que les sièges sociaux de ces deux sociétés sont dans Pointe Noire et non dans Kouilou.
5.2.2 Les documents qui accompagnent les bois transportés et commercialisés sont conformes à la réglementation en vigueur et bien tenus.	L' AIS a constaté à la DD commerce extérieur du Kouilou l'existence des déclarations d'exportation de 2023 de Taman et Afriwood. Ces demandes ont été vérifiées par la DD et déclarées conformes.  L' AIS a consulté une déclaration d'importation de Taman 2023. Cette déclaration n'était pas validée mais en cours de traitement au moment de l'audit.

### 3.2 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC)

Une défaillance est un écart constaté par les auditeurs entre l'exigence de l'APV et les pratiques de l'audit.

- Aucune DAC émise. La Direction départementale du Commerce du Kouilou est conforme avec les exigences des quatre indicateurs de l'APV qui lui incombent.

### 3.3 Recommandations

Cette section présente des suggestions et recommandations formulées par l' AIS au CCM, au-delà des DAC et observations, dans le but d'améliorer le SVL :

- Les adresses des sièges sociaux des sociétés forestières et les responsabilités des différentes administrations en fonction de ces adresses devraient être clarifiées.

- La DDC de Pointe Noire devrait contrôler l'existence des Autorisations d'exercice des activités commerciales d'Afriwood et Emerson Bois, dont les sièges sociaux sont dans Pointe Noire.